Horizon ASEAN

Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

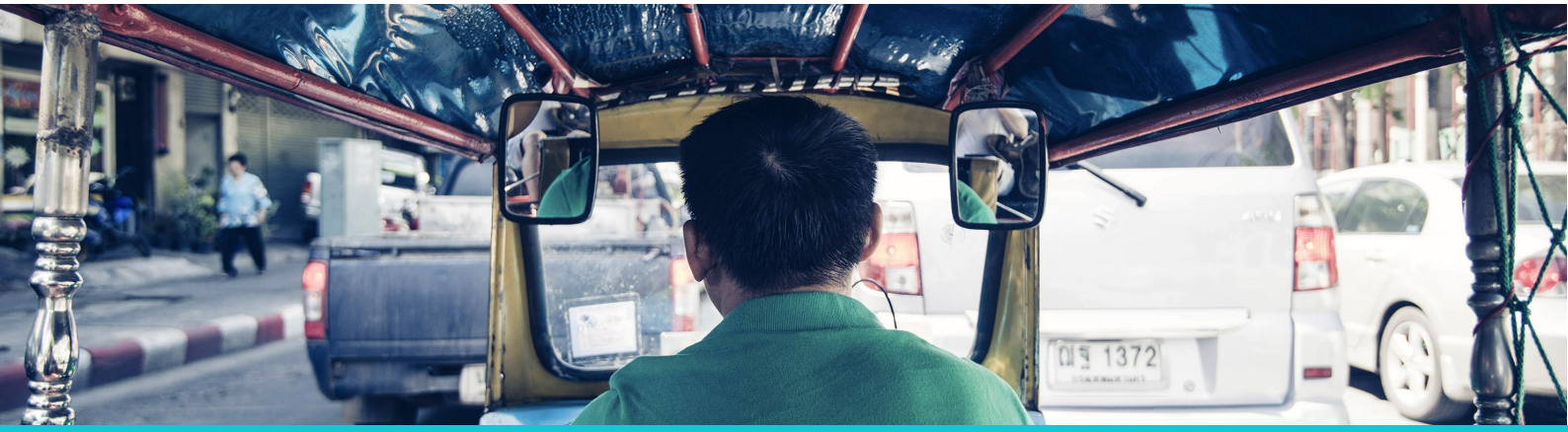

AVRIL 2019 -N° 27

Sommaire

Visite en Thaïlande d'une délégation du Medef International

Clôture de l'Année de l'Innovation France- Singapour

Les échanges commerciaux France-ASEAN en 2018
En 2018, les échanges commerciaux entre la France et les pays de l'ASEAN ont progressé de 6,6 % par rapport à 2017, à 33,5 Mds EUR.

Progression des investissements internationaux en France en 2018
En 2018, 9 décisions d'investissement provenant des pays de l'ASEAN ont été recensées en France, principalement pour établir des centres de décision et mener des activités de R&D.

Progression de l'endettement privé en ASEAN
L'endettement privé total (hors secteur financier) atteint un niveau relativement élevé en Malaisie (145 % du PIB), au Vietnam (141 % du PIB) et en Thaïlande (130 % du PIB), reflétant la progression du crédit dans ces pays.

Nickel et acier : un développement rapide de la filière en Indonésie
L'Indonésie a attiré au cours des dernières années des investissements massifs dans le secteur de l'acier inoxydable, venant principalement de Chine.

Singapour: un budget 2019 à dominante sociale, dans un contexte pré-électoral
Le budget 2019 prévoit une hausse de 8,6 % des dépenses, avec un déficit prévu à 0,7 % du PIB, essentiellement attribuable à la création de deux fonds visant à améliorer la protection sociale des Singapouriens.

Le Vietnam face au défi de la transition énergétique
La croissance économique soutenue du Vietnam (+7,1% en 2018) s'accompagne d'une forte demande en électricité (+8% par an), ce qui oblige le pays à adapter sa politique énergétique.

Signature de l'accord économique global entre l'Indonésie et l'Australie
En vertu de l'accord signé le 4 mars 2019, l'Indonésie a obtenu un démantèlement tarifaire total, un programme de coopération économique mettant l'accent sur la formation et une augmentation des visas vacances-travail.

Annexes statistiques

Visites officielles

Visite en Thaïlande d'une délégation du Medef International

Une délégation de 24 entreprises françaises s'est rendue en Thaïlande du 30 janvier au 1er février 2019. Une réunion du *Thaï French Business Forum* a été organisée à cette occasion. Comme en octobre 2016, la délégation a notamment été reçue par le Premier ministre Prayut Chan-o-cha.

Menée par François CORBIN, membre du Comité exécutif de Michelin, et président du groupe France-ASEAN au MEDEF International, et Gérard WOLF, président du Comité villes durables au MEDEF International, la délégation s'est focalisée sur les projets de l'EEC (*Eastern Economic Corridor*). Cette zone pilote dont l'aménagement a fait l'objet d'une loi spécifique, est au cœur de la stratégie économique du gouvernement. Les entreprises ont pu s'entretenir avec le secrétaire général de l'EEC, afin d'obtenir des informations sur le calendrier des appels d'offres et les incitations fiscales à s'établir dans cette zone. Elles ont par ailleurs pu visiter la zone industrielle d'AMATA à Chonburi et le port en eaux profondes de Laem Chabang. Dans l'EEC, les projets les plus en vue pour les entreprises françaises sont le futur aéroport d'U-Tapao, le train à grande vitesse devant relier les aéroports, ainsi que le centre de maintenance (MRO) d'*Airbus* et *Thai Airways* pour gros porteurs.

Le *Thai French Business Forum*, établi en juillet 2017 lors du deuxième dialogue économique de haut niveau entre les deux pays, **a par ailleurs permis des échanges entre entreprises thaïlandaises et françaises, autour de quatre grands thèmes : la ville durable, l'énergie, les transports et l'agroalimentaire**, en présence de grands industriels thaïlandais ainsi que de représentants du gouvernement.

Clôture de l'Année de l'Innovation France-Singapour

Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'Etat au numérique, s'est rendu à Singapour le 15 mars pour la cérémonie de clôture de l'Année de l'Innovation France-Singapour, à l'occasion de la deuxième édition des Rencontres économiques de Singapour. A cette occasion, le ministre a annoncé la mise en place du Comité franco-singapourien pour la Science et l'Innovation réunissant des institutions de recherche des deux pays, ainsi que le lancement de la bourse « France Excellence », pour permettre à des étudiants singapouriens d'effectuer un stage auprès d'une entreprise française. Le secrétaire d'Etat au numérique s'est par ailleurs entretenu avec le ministre des finances de Singapour, Heng Swee Keat.

Les Rencontres économiques, organisées par le Cercle des Economistes, l'Economic Society of Singapore, la Lee Kwan Yew School of Public Policy et l'ESSEC, se sont quant à elle déroulées les 14 et 15 mars, en présence notamment de MM. Michel Sapin, Pascal Lamy et Chan Chun Sing, ministre du commerce et de l'industrie de Singapour. Les échanges ont porté sur le futur du multilatéralisme et des processus d'intégration régionale, de la régulation du système financier international et des défis du changement climatique.

Les échanges commerciaux France-ASEAN en 2018

En 2018, les échanges commerciaux entre la France et les pays de l'ASEAN ont progressé de 6,6 % par rapport à 2017, à 33,5 Mds EUR. Nos exportations progressent de 6,3 %, à 16,3 Mds EUR, tandis que nos importations augmentent de 6,8 %, à 17,3 Mds EUR. Notre déficit commercial en ASEAN s'établit ainsi à 1 Md EUR. Si la France est excédentaire vis-à-vis de Singapour, de Brunei et des Philippines, elle est déficitaire vis-à-vis des 7 autres pays de la région. Nos exportations sont portées par le secteur aéronautique et spatial, les produits de luxe (maroquinerie, parfums et cosmétiques), les boissons (vins et alcools), et les produits informatiques et électroniques, tandis que nos importations sont dominées par les produits informatiques et électroniques et l'industrie du textile et des chaussures.

Des exportations en progression et concentrées vers Singapour

Les exportations françaises vers l'ASEAN, en hausse de 6,3 %, ont atteint 16,3 Mds EUR en 2018, portées par le secteur aéronautique et spatial, les produits de luxe, les produits informatiques et électroniques et les boissons. Les ventes aéronautiques et spatiales enregistrent une baisse de 2,2%, à 5,9 Mds EUR, avec notamment une baisse des ventes vers la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie et le Vietnam, et malgré une hausse vers Singapour. Elles représentent toutefois 36 % de nos exportations totales. Les exportations de produits de luxe, qui transitent en quasi-totalité par Singapour, augmentent fortement : celles de textiles et maroquinerie augmentent de 17,5 %, à 1,4 Md EUR, et celles de parfums et cosmétiques de 22,9 %, à 1,2 Md EUR. Les exportations de produits informatiques et électroniques progressent de 4 %, à 1,4 Md EUR, – ils sont composés pour moitié de composants et de cartes électroniques, dans une région très intégrée aux chaînes de valeur de l'électronique. Les ventes de boissons – composées à 95 % d'alcool et de vin – augmentent quant à elles de 10,1 %, à 1,1 Md EUR.

Décomposition de nos exportations vers l'ASEAN

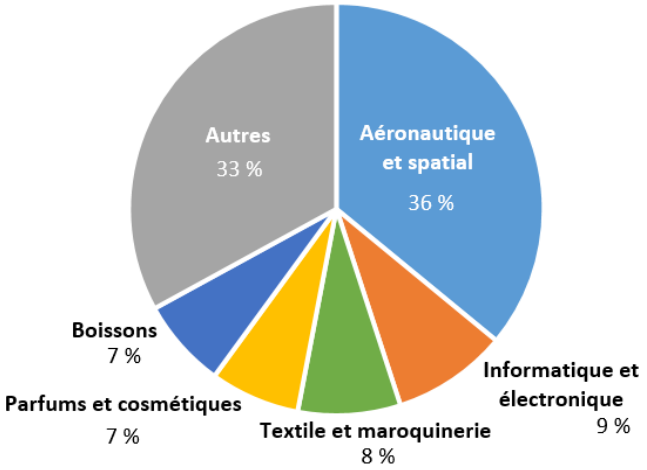

Sources : Douanes françaises, SER de Singapour

Singapour compte pour 51 % de nos exportations totales dans la zone, en raison notamment de son rôle de plateforme commerciale pour les réexportations. Ce phénomène s'accentue en 2018, avec une nette hausse de nos ventes à destination de la cité-Etat (+21,5 %, à 8,2 Mds EUR), qui contraste avec la baisse de nos exportations à destination du reste de l'ASEAN sur la même période (– 5,8 %). Ainsi, si nos ventes vers la Malaisie progressent légèrement (+3,4 %, à 1,9 Md EUR), celles vers la Thaïlande (–19,5 %, à 1,9 Md EUR), l'Indonésie (–26,8 %, à 1,3 Md EUR) et le Vietnam (–23,7 %, à 1,2 Md EUR) connaissent une forte baisse.

Des importations en nette hausse depuis l'ensemble des pays de l'ASEAN (sauf Brunei)

Les importations françaises depuis l'ASEAN, en hausse de 6,8 %, se sont élevées à 17,3 Mds EUR en 2018, portées par les produits informatiques et électroniques, ainsi que le secteur du textile et des chaussures. Nos achats de produits informatiques et électroniques augmentent de 0,5 %, à 4,9 Mds EUR, et comptent pour 28 % de nos importations en provenance de l'ASEAN. Ils sont composés aux deux tiers de composants électroniques et d'équipements de communication (dont téléphones), et comptent pour près de 11 % de nos importations mondiales dans ce domaine. Nos importations de textile et de chaussures progressent de 8 %, à 4,4 Mds EUR, et forment 25 % de nos importations en provenance de l'ASEAN. Elles comptent pour près de 12 % de nos importations mondiales dans ce secteur.

Le Vietnam est notre principal fournisseur en ASEAN, avec 31 % des importations totales de la zone (en particulier 40 % de l'informatique et 50 % du textile et chaussures). Concernant nos autres fournisseurs majeurs, les importations depuis la Malaisie (+11,4 %, à 2,4 Mds EUR), Singapour (+8,9 %, à 2,3 Mds EUR) et les Philippines (+11,0 %, à 1,1 Md EUR) progressent fortement, tandis que celles en provenance de la Thaïlande (+ 3,2 %, à 2,8 Mds EUR), de l'Indonésie (+ 1,8 %, à 1,9 Md EUR) et du Cambodge (+5,9 %, à 976 M EUR) progressent plus lentement.

Un creusement de notre déficit commercial vis-à-vis de l'ASEAN

Notre déficit commercial vis-à-vis de l'ASEAN se creuse légèrement, à 1 Md EUR (après 890 M EUR en 2017), en raison notamment du recul des ventes du secteur aéronautique. Notre balance commerciale est déficitaire vis-à-vis de la plupart des pays de l'ASEAN, en particulier du Vietnam (–4,2 Mds EUR) mais fortement excédentaire vis-à-vis de Singapour (+5,9 Mds EUR), en raison de son rôle de plateforme commerciale.

Contact : clement.payerols@dgtresor.gouv.fr

Progression des investissements internationaux en France en 2018

En 2018, 1323 décisions d'investissement ont été recensées en France en 2018, soit une hausse de 2 % par rapport à 2017. Les investisseurs de l'un des pays de l'ASEAN sont à l'origine de 9 de ces décisions, leurs projets devant permettre la création ou la sauvegarde de 154 emplois. Les secteurs de l'hôtellerie, de l'énergie et de l'informatique sont les principaux bénéficiaires de ces investissements, qui s'orientent principalement vers les centres de décisions et les activités de R&D.

Si l'ASEAN ne représente qu'une fraction de l'investissement étranger en France, l'Hexagone se distingue comme pays d'accueil privilégié en Europe

Hors Europe (61 % des décisions d'investissements étrangers créateurs d'emplois en 2018, après 58 % en 2017), **les Etats-Unis sont le 1er investisseur en France** (18 % des décisions d'investissement en 2017 et 2018), **suivis de la Chine et du Japon** (4 % des projets en 2018 chacun, après 5 % en 2017), d'après le Rapport annuel de Business France sur l'internationalisation de l'économie française.

Singapour se classe au rang de 15ème investisseur non-européen en France, avec 4 projets d'investissement recensés en 2018. 8 projets en provenance de la cité-Etat avaient été recensés en 2017, ce qui faisait de Singapour le 7ème investisseur non-européen et le 4ème asiatique, derrière le Japon (65 projets en 2017), la Chine (65 projets en 2017) et l'Inde (19 projets en 2017).
Les investisseurs thaïlandais ont annoncé 3 projets d'investissement en 2018 (après 4 en 2017) et les investisseurs vietnamiens sont à l'origine de 2 projets en 2018.

La France devient ainsi en 2018 le 3ème pays d'accueil des investissements en provenance de l'ASEAN (9 décisions) et de la Nouvelle-Zélande (2 décisions) en Europe, avec 18 % des projets recensés. Le Royaume-Uni reste le 1er pays européen d'accueil des investissements en provenance de l'ASEAN ou de la Nouvelle-Zélande (23 % des projets, contre 27 % en 2018), à égalité avec l'Allemagne (23 % des projets recensés en 2018).

En stock, les investissements en France en provenance directe de l'ASEAN et de la Nouvelle-Zélande représentent 4,2 Mds EUR, d'après les données de la Banque de France pour l'année 2017. Environ 200 entreprises françaises sont contrôlées par un investisseur originaire de l'ASEAN ou de la Nouvelle-Zélande et emploient plus de 6 000 personnes en France en 2018, selon Business France.

Progression des investissements dans les fonctions R&D

Parmi les 11 projets annoncés en 2018 par des entreprises de l'ASEAN ou de Nouvelle-Zélande, 5 concernent des projets en R&D, à l'instar du projet de centre de recherche en intelligence artificielle de la start-up singapourienne *Dathena*, qui emploiera une vingtaine de salariés en Ile-de-France. Ainsi, les projets de R&D représentent près de la moitié des projets et près d'un tiers des emplois annoncés par des entreprises originaires de l'ASEAN ou la Nouvelle-Zélande en 2018, contre 3 projets annoncés en 2017 (23 % des projets d'investissements et 14 % des emplois associés). Cette progression reflète une tendance globale à l'augmentation des investissements internationaux dans des fonctions de recherche en France : au cours de l'année passée, 129 projets et 2 793 emplois dans des fonctions de recherche ont été annoncés par des investisseurs étrangers, soit une hausse de 3 % par rapport à 2017.

L'hôtellerie et les activités de production concentrent encore une majorité des investissements de l'ASEAN en France

En 2018, on dénombre parmi les projets d'investissements portés par des entreprises venues de l'ASEAN ou de Nouvelle-Zélande **2 projets dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme**, avec notamment la décision du leader de thaïlandais de la restauration en franchise *Mudman* de créer à Paris son bureau commercial. Les entreprises de l'ASEAN et de la Nouvelle-Zélande ont également annoncé des **projets d'investissement dans le secteur de l'énergie et du recyclage des déchets** (projet de construction d'une centrale biomasse par le papetier thaïlandais *Double A* et reprise du recycleur *Sorepla* par le thaïlandais *Indorama*) et dans le secteur des **logiciels et prestations informatiques** (2 projets).

De manière générale, les entreprises de l'ASEAN implantées en France sont particulièrement présentes dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, mais aussi dans des domaines industriels. Ainsi, figurent parmi les principaux employeurs originaires de l'ASEAN l'hôtelier *Dorchester Collection*, détenu par la *Brunei Investment Agency* (900 à 1000 emplois en France) et le singapourien *CapitaLand*, présent *via* la chaîne de résidences hôtelières haut de gamme *Citadines* (600 à 700 emplois) ; le géant de l'agroalimentaire *Thai Union Group* (700 à 800 emplois), le conglomérat indonésien *Sinar Mas*, présent en France dans le secteur de la papèterie (600 à 700 emplois) et enfin l'acteur thaïlandais de la pétro-chimie *PTT Global Chemical* (400 à 500 emplois) complètent ce tableau.

Le principal enjeu pour 2019 et 2020 concernant les investissements de l'ASEAN en Europe sera de faciliter le transfert d'établissements de sociétés de l'ASEAN du Royaume-Uni vers la France, notamment dans les secteurs financier et industriels.

Contact : pauline.leduc@dgtresor.gouv.fr

Progression de l'endettement privé en ASEAN

L'endettement privé total (hors secteur financier) atteint un niveau élevé en Malaisie (145 % du PIB), au Vietnam (141 % du PIB) et en Thaïlande (130 % du PIB). Cette situation reflète la progression du crédit, qui croît plus rapidement que le PIB dans ces quatre pays. A Singapour, l'endettement privé est élevé (165 % du PIB) sans être préoccupant dans la mesure où il s'agit d'une petite économie disposant d'une place financière à dimension régionale. Au-delà de son niveau, ce qui préoccupe davantage est la trajectoire de la dette privée, qui continue de croitre sur la période récente, en particulier au Vietnam.

Endettement des ménages : Singapour, Thaïlande et Malaisie

La dette des ménages atteint un niveau relativement élevé en Thaïlande et en Malaisie et, dans une moindre mesure, à Singapour. L'endettement des ménages a rapidement progressé en Thaïlande, passant de 52 % du PIB en 2007 à près de 80 % du PIB en 2017. En Malaisie comme à Singapour, la dette des ménages a pris 20 p.p sur la période, à respectivement 70 % du PIB et 59 % du PIB en 2017. Dans les trois pays, la progression de l'endettement des ménages depuis 2007 s'est concentrée en grande partie sur le secteur de l'immobilier, qui représente 75 % de la dette totale des ménages à Singapour, 50 % en Malaisie et environ 25 % en Thaïlande.

Décomposition de la dette privée (% du PIB)

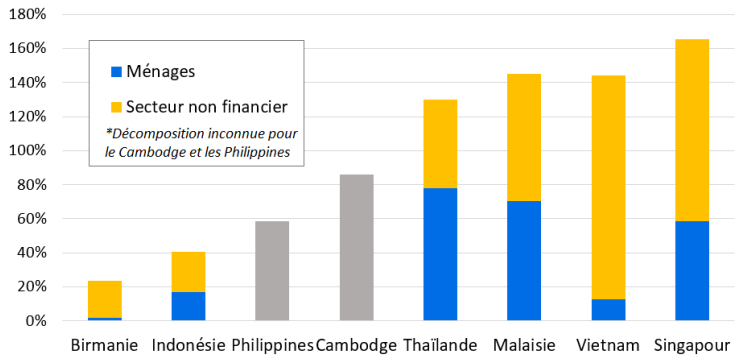

Source : FMI, SER de Singapour

En Thaïlande et en Malaisie, le niveau élevé de la dette des ménages représente un risque pour la stabilité financière, les rendant vulnérable à un retournement de la conjoncture et/ou à un durcissement des conditions d'emprunt. A Singapour en revanche, l'endettement élevé des ménages singapouriens est la contrepartie de leur détention d'un patrimoine financier et immobilier tel qu'il minimise le risque d'insolvabilité. L'essentiel du crédit aux ménages étant composé d'emprunts immobiliers, la hausse du crédit a contribué à une hausse des prix d'actifs immobiliers proche d'un phénomène de bulle dans certains pays. Dans ce contexte, une dégradation des conditions de crédit pourrait se traduire par une chute brutale des prix de l'immobilier, secteur auquel les banques de la région sont fortement exposées.

Toutefois, la trajectoire d'endettement des ménages apparait relativement stabilisée sur la période récente compte tenu des mesures macroprudentielles adoptées par les autorités. A Singapour, la Banque centrale (MAS) a introduit en juillet 2018 une augmentation du taux de *l'Additional Buyer's Stamp Duty* et une réduction des limites *loan-to-value*. En Thaïlande, la Banque centrale encadre de façon plus stricte les crédits hypothécaires depuis le 1er avril 2019, avec notamment un relèvement du niveau de l'obligation d'apport lors de la souscription à plusieurs crédits simultanés, et prévoit d'adopter le même type de mesure sur les crédits automobiles.

Sociétés non-financières : Vietnam, Malaisie et Singapour

La dette des entreprises non financières apparait relativement modérée dans la plupart des pays excepté au Vietnam et à Singapour et, dans une moindre mesure, en Malaisie. La dette des entreprises non financières atteint 128 % au Vietnam, 107 % du PIB à Singapour et 75 % du PIB en Malaisie. Son niveau demeure relativement modéré mais à surveiller en Thaïlande (52 % du PIB) et aux Philippines (63 % du PIB). Surtout, la dette des entreprises non financières a rapidement crû sur la période récente au Vietnam – où elle a gagné 30 p.p. sur les trois dernières années – et, dans une moindre mesure, à Singapour (+20 p.p. sur les cinq dernières années). Hors Vietnam et Singapour, la dette du secteur non financier apparait relativement stabilisée dans la région, y compris en Malaisie où sa croissance a été très progressive (+10 p.p. depuis 2007) et où elle est restée relativement stable les dernières années.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la profitabilité des entreprises vietnamiennes, malaisiennes et singapouriennes tend à baisser sur la période récente. L'EBITDA des entreprises vietnamiennes et singapouriennes se situe en-deçà de 5 % soit à niveau inférieur à la moyenne de l'ASEAN (autour de 5,5 %). Le Vietnam est même classé dernier en ASEAN pour la santé de ses entreprises selon le Natixis ASEAN Corporate Monitor 2017, compte tenu de leur faible capacité de remboursement, de leur haut niveau d'endettement et de leur forte dépendance vis-à-vis des financements de court terme (dans un environnement de taux d'intérêt élevés et d'accès limité à financements de long terme).

Contact : morgane.salome@dgtresor.gouv.fr

Nickel et acier : un développement rapide de la filière en Indonésie

L'Indonésie a attiré au cours des dernières années des investissements massifs dans le secteur de l'acier inoxydable. La Chine est le principal investisseur dans le secteur de l'acier, ayant notamment développé un complexe de production d'une capacité de 3 millions de tonnes. Les ressources indonésiennes en nickel attirent également des investissements dans l'industrie des batteries électriques.

Forte hausse de la production et des exportations d'acier

Au cours de l'année 2018, les exportations indonésiennes de fer et d'acier se sont élevées à 5,75 Mds USD soit une augmentation de 72 % par rapport à la même période en 2017. Cette hausse est imputable à l'augmentation des exportations d'acier inoxydable qui étaient quasiment inexistantes jusqu'en 2016 grâce à la mise en service de nouvelles capacités de production en Indonésie. La Chine était destinataire de 74 % des exportations indonésiennes d'acier inoxydable en 2017.

Exportations de nickel de l'Indonésie (en M USD)

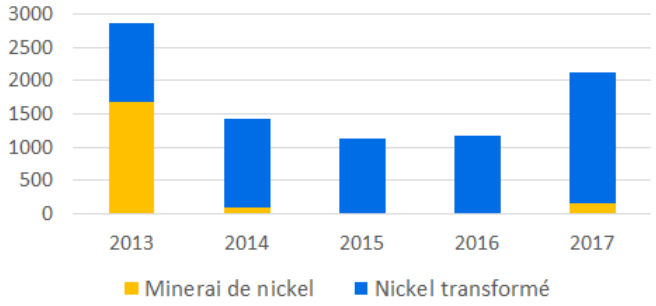

Sources : UN Comtrade, SE de Jakarta

Effet indirect de la Loi minière de 2009

En 2009, les autorités indonésiennes ont pris la décision d'interdire les exportations de minerai brut, afin d'en valoriser la production sur le territoire national. Cela a incité les acheteurs de minerais à investir dans la transformation sur place. Cette décision est entrée en vigueur en 2014 (entre 2013 et 2014 les exportations totales de nickel ont ainsi été quasiment divisées par deux), puis a été assouplie en 2017.

Le développement de la production indonésienne d'acier inoxydable est le fait d'investissements massifs de l'entreprise chinoise *Tsingshan*. Cette dernière a développé un complexe intégré de production d'acier inoxydable à Morowali sur l'île de Sulawesi. D'un montant de 4 Mds USD, l'investissement consiste en un complexe qui s'étend sur 2 000 hectares, comprenant notamment 3 unités de production d'acier inoxydable d'une capacité de 1 million de tonne (MT) chacune, un laminoir à chaud d'une capacité de production annuelle de 2,5 MT de rouleaux et enfin un laminoir à froid d'une capacité de production annuelle de 500 tonnes de bobines. La présence en Sulawesi de mines de nickel et de mines de charbon permet à l'entreprise chinoise d'obtenir des coûts de production extrêmement compétitifs.

Exportations d'acier inoxydable de l'Indonésie (en M USD)

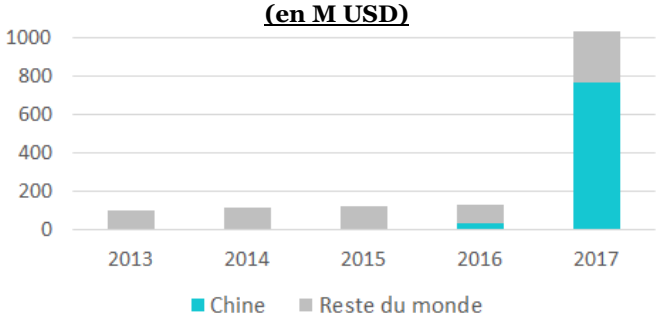

Sources : UN Comtrade, SE de Jakarta

De nouveaux investissements chinois dans la filière ferronickel sont en cours. Le groupe *China's Delong Holdings Limited* a investi sur le site de Morowali un montant de 950 MUSD pour produire 3,5 MT d'acier au carbone par an. Par ailleurs, le groupe *Tsingshan* a acquis, auprès du groupe français *Eramet*, 51 % de la société *Weda Bay Nickel*, qui détient un gisement nickel/cobalt d'une superficie de 44 000 ha sur l'île d'Halmahera dans les Moluques du Nord. Les ressources en nickel du gisement sont d'environ 9,3 millions de tonnes, le plaçant parmi les plus importants gisements au monde.

Le nickel, un atout pour développer une industrie des batteries électriques

L'Indonésie dispose d'importantes ressources entrant dans la composition des batteries, dont la demande croît avec celle des véhicules électriques. Le nickel peut représenter 85 % de la composition cathodique d'une batterie de véhicule électrique. Le sulfate de nickel, qui est utilisé dans la production de batteries électrique, nécessite un autre processus de transformation que pour produire du ferronickel (pour l'acier). Un consortium mené par de grandes entreprises chinoises du secteur des batteries (*GEM* et *CATL*), a annoncé un investissement de 700 M USD dans une usine de production de nickel/cobalt destiné aux batteries au lithium, en partenariat avec *Tsingshan*. Le ministre coordinateur des affaires économiques a aussi annoncé la construction d'une usine de batteries électriques, également sur le site de Morowali, sans préciser quels en étaient les investisseurs.

Contact : jean-alexandre.egea@dgtresor.gouv.fr

Singapour : un budget 2019 à dominante sociale dans un contexte pré-électoral

Alors que le gouvernement pourrait annoncer prochainement la tenue d'élections anticipées, le budget 2019 prévoit une hausse de 8,6 % des dépenses, essentiellement attribuable à la création de deux fonds destinés à améliorer la protection sociale de santé des Singapouriens, et notamment des seniors. Le budget 2019 présenté par le ministre des Finances, Heng Swee Keat, est ainsi plus expansionniste que les années précédentes, avec un déficit prévu à 0,7 % du PIB, après un excédent « surprise » de 0,4 % du PIB en 2018. Le ministre des finances laisse ainsi une large place aux problématiques futures, mentionnant en particulier le besoin en infrastructure et le vieillissement de la population, et soulignant la nécessité d'augmenter les dépenses publiques à moyen-terme pour y faire face.

Des annonces sociales qui interviennent dans un contexte pré-électoral

Le budget 2019 annonce des dépenses publiques en hausse de 8,6 % à 95,5 Mds SGD (18,8 % du PIB), et des recettes en augmentation de 2,2 %, à 92,1 Mds SGD. Le gouvernement prévoit ainsi un déficit de 0,7 % du PIB, un niveau atteint une seule fois depuis 2000. Si les élections générales singapouriennes ne sont programmées qu'en 2021, le gouvernement pourrait convoquer des élections anticipées dès 2019. Le ministre des finances, Heng Swee Keat, est par ailleurs pressenti pour devenir le prochain Premier ministre. Ce budget répond ainsi aux préoccupations de plus en plus de singapouriens s'estimant « laissés pour compte » de l'augmentation de richesse qui concerne surtout les plus diplômés.

La forte hausse des dépenses est expliquée par la création de deux fonds destinés à financer les dépenses de santé liées au vieillissement de la population. Un fonds de 6,1 Mds SGD vise à financer le *Merdeka Generation Package*, offrant une protection aux Singapouriens nés entre 1950 et 1959 (couverture partielle des dépenses de santé, aide à la capitalisation au compte personnel *MediSave*, destiné à financer les dépenses de santé). Le package concernera directement 500 000 singapouriens, soit 12 % de la population. Le second fonds, le *Long-Term Care Support Fund*, abondé de 5,1 Mds SGD, visera à financer diverses dépenses de santé liées au vieillissement, et permettra notamment de subventionner, pour les plus modestes, les primes d'assurance du programme *CareShield Life* (couverture santé à partir de 30 ans), qui sera lancé en 2020.

En supplément de ces deux fonds, la hausse de 1,1 Md SGD (à 11,7 Mds SGD) des dépenses de santé reflète la priorité donnée par le gouvernement de renforcer plus largement les dispositifs d'assurance maladie. Le programme de subventions de soins médico-dentaires pour les ménages les moins aisés, le *Community Health Assist Scheme*, sera en particulier étendu aux maladies chroniques, cette fois indépendamment du revenu.

D'autres mesures à caractère social ont été dévoilées pour les exercices à venir, notamment pour 2020 l'augmentation du salaire maximal pour l'obtention de la prime d'activité, de 2000 à 2300 SGD/mois, et une augmentation du plafonnement annuel de l'aide de 3600 à 4000 SGD. Cette prime d'activité concernera environ 440 000 singapouriens, soit 9% de la population.

Une partie de l'excédent de l'année 2017 sera par ailleurs redistribuée aux Singapouriens via un bonus de 1,1 Mds SGD, principalement orienté vers les étudiants et les ménages les plus modestes (notamment à travers des subventions au comptes épargne étudiants, une exemption de TVA jusqu'à 300 SGD pour les moins aisés, une aide pour les travailleurs précaires et une aide à la capitalisation pour la retraite des personnes âgées de 50 à 64 ans). Cette prime spéciale concernera environ 1,4 million de Singapouriens, soit 33 % de la population.

Un discours pédagogique visant à justifier la hausse à venir des dépenses et de la fiscalité

S'inscrivant dans le long-terme, le discours du budget a permis de mentionner plusieurs défis que devra surmonter la cité-Etat dans les années à venir : vieillissement de la population, inégalités, besoin en infrastructures et réchauffement climatique. Les dépenses de santé, notamment dues au vieillissement, ont par exemple été multipliées par 4 en dix ans. Concernant le réchauffement climatique, de nombreuses mesures ont été annoncées concernant l'adaptation des infrastructures (notamment à la montée du niveau des eaux). Le ministre a également justifié le recours à l'emprunt pour financer les investissements de long-terme : le gouvernement considèrera à l'avenir l'émission de dette publique comme une option de financement de projets d'infrastructures publics.

Le gouvernement prône cependant la prudence budgétaire, et souligne le besoin de financer la hausse des dépenses par une augmentation des recettes fiscales. Le modèle économique singapourien reposant sur un environnement internationalisé et favorable aux affaires, le gouvernement cherche à maintenir une fiscalité avantageuse pour les entreprises et tend à reporter l'effort financier sur les ménages et les institutions publiques. Le durcissement des conditions d'exemption de TVA pour les visiteurs et la hausse de l'excise sur le diesel ont par exemple été annoncés cette année. Le ministre s'est voulu pédagogue quant à la hausse à venir de la fiscalité, en justifiant par exemple une nouvelle fois l'augmentation du niveau de la TVA de 7 à 9 %, à horizon 2021 – 2025.

Contact : clement.payerols@dgtresor.gouv.fr

Le Vietnam face au défi de la transition énergétique

La croissance économique soutenue du Vietnam (+7,1% en 2018) s'accompagne d'une forte demande en électricité (+8% par an), ce qui oblige le pays à adapter sa politique énergétique à de nouveaux enjeux : augmentation de sa production, diversification de son mix énergétique, désengagement progressif de l'Etat et montée en puissance des acteurs privés, mise en place de nouveaux schémas de financement.

Le secteur énergétique vietnamien poursuit un rythme de réforme rapide

Le modèle de financement actuel du secteur énergétique, qui repose essentiellement sur des investissements publics, n'est plus viable, du fait de la double contrainte du plafond d'endettement que l'assemblée nationale vietnamienne a fixé à 65% du PIB , et de l'entrée du Vietnam dans la catégorie des pays à revenus intermédiaire, qui limite l'accès aux prêts aidés. Pour financer la demande énergétique (8 à 12 Mds USD d'investissements par an jusqu'à 2030), **le Vietnam a besoin d'attirer des capitaux privés et étrangers en libéralisant le secteur et en développant l'accès au financement local, tout en renforçant l'autonomie financière des entreprises publiques.**

La libéralisation progressive du marché de l'électricité, sous l'influence des bailleurs internationaux, répond à un objectif d'une meilleure efficience du secteur, d'une plus grande transparence, avec l'introduction d'une compétition accrue entre les acteurs. Cette libéralisation se déroule en trois phases : à partir de 2012, mise en place d'un marché de la production d'électricité avec *Electricity of Vietnam* (EVN) comme seul acheteur; de 2015 à 2022, création d'un marché de gros entre les distributeurs d'électricité (filiales d'*EVN*) et les producteurs (phase pilote jusqu'au 31/12/2018); après 2023, marché de l'électricité en compétition libre, sans intervention étatique et avec régulateur indépendant des entreprises productrices.

L'entreprise publique *EVN* fait l'objet d'un plan de restructuration pour ouvrir ses activités au secteur privé. *EVN*, structurée en holding, détient 61,4 % de la capacité électrique installée au Vietnam et le monopole du rachat de l'électricité, du transport et de la distribution. *EVN* prévoit de privatiser entièrement ses centrales électriques hors hydraulique, ainsi que la distribution d'électricité.

En 2018 et pour la première fois, la dette d'*EVN* a été notée BB par *Fitch*, lui permettant de lever plus facilement des fonds sans garantie souveraine auprès des banques internationales. En revanche, le faible tarif de l'électricité ne permet pas à l'entreprise d'avoir des comptes financiers positifs. Gelé depuis 2 ans, le prix de l'électricité a été augmenté de 8,36 % le 20 mars dernier, permettant à EVN d'engendrer 870 M USD de recettes supplémentaires cette année.

Pour assurer sa sécurité énergétique, le gouvernement diversifie son mix électrique

Le *Power Development Plan 8* en cours d'élaboration précisera la stratégie énergétique du Vietnam des 15 prochaines années et proposera de nouveaux modèles de financement. Le gaz naturel et les énergies renouvelables devraient être davantage soutenus, même si le charbon continuera d'occuper une place prépondérante.

Capacité électrique installée en 2016 et 2030

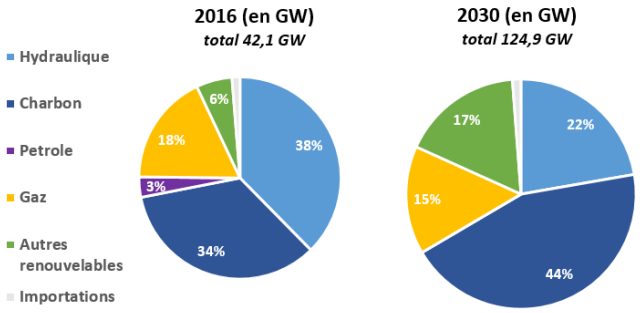

Sources : EVN, PDP 7 révisé, SE d'Hanoï

Le Vietnam a présenté le 13 mars dernier un programme pour l'efficacité énergétique jusqu'en 2030, domaine jusqu'alors délaissé. Outre la mise en place d'un cadre législatif, le pays vise 8 à 10 % d'économie d'énergie et moins de 6% de pertes énergétiques d'ici 2030, et la construction d'un centre de données nationales sur l'énergie.

Dans ce secteur, les entreprises françaises ont des opportunités à exploiter et peuvent bénéficier de la forte présence de l'AFD

L'AFD, dont la stratégie d'intervention au Vietnam est d'accompagner le pays dans une trajectoire verte et résiliente, est la seule agence bilatérale à travailler directement avec EVN et est le premier bailleur à lui avoir accordé un prêt non-souverain. Actuellement, l'AFD finance 7 projets dans l'énergie pour 400 M EUR.

Dans le cadre du prochain programme pluriannuel, les entreprises françaises pourront faire valoir leur expertise dans plusieurs domaines : approvisionnement en GNL et construction de centrales électriques, énergies renouvelables et en particulier solaire sur toitures, efficacité énergétique, smart grids, consolidation du réseau électrique. *EDF* opère la centrale à cycle combiné au gaz Phu My 2.2 de 715 MW et développe une centrale à cycle combiné (2 GW, Son My 1), tandis que *Total* prospecte pour du GNL-To-Power (4 GW, province de Ninh Thuan). *Quadran International* construit une centrale solaire de 50 MWc, *Bouygues Energies et Services* est maitre d'œuvre (EPC) d'une centrale solaire de 250 MWc. Enfin, *Artelia* et *Schneider Electric* sont des acteurs référents au Vietnam dans l'efficacité énergétique.

Contacts : laurent.chopiton@dgtresor.gouv.fr
mathieu.kretz@dgtresor.gouv.fr

Signature de l'accord économique global entre l'Indonésie et l'Australie

L'Indonésie et l'Australie ont signé le 4 mars 2019 un accord économique global afin de renforcer leurs relations économiques, qui n'ont cessé de ralentir au cours des dernières années. L'Indonésie a obtenu un démantèlement tarifaire total, un programme de coopération économique mettant l'accent sur la formation et une augmentation des visas vacances-travail. Les concessions consenties à l'Australie portent essentiellement sur le secteur agricole et sur l'investissement.

Accord économique global entre l'Indonésie et l'Australie

L'Indonésie a signé le 4 mars 2019 un accord économique global avec l'Australie (IA CEPA). Il s'agit du troisième accord de ce type signé depuis un an et demi (Indonesia-Chili CEPA en décembre 2017, Indonesia-EFTA CEPA en décembre 2018). Les négociations de cet accord avaient commencé en 2010 avant d'être suspendues en novembre 2013, et relancées en mars 2016, sous l'impulsion du Ministre du Commerce d'alors, Thomas Lembong.

L'Indonésie et l'Australie entretiennent des relations économiques limitées au regard de leur proximité géographique et malgré l'accord commercial existant via l'ASEAN depuis 2010. Le déficit commercial de l'Indonésie vis-à-vis de l'Australie s'est accentué au cours des dernières années atteignant 3,4 Mds USD en 2017 et 2,9 Mds en 2018 (contre seulement 6 M USD en 2010). Il reflète le recul des exportations indonésiennes vers son grand voisin et désormais 13ème client (-33 % sur 10 ans), et la hausse continue de ses importations, multipliées par deux sur la même période pour une part de marché de 3 % en 2018. En matière d'investissement, environ 500 entreprises australiennes sont implantées en Indonésie mais les flux d'IDE australiens ont ralenti depuis le début de la décennie. En stock, l'Australie n'est que le 12ème investisseur étranger (3,2 Mds USD en 2016).

Réduction des barrières tarifaires et non-tarifaires

Avec le CEPA, l'Australie réduit à 0% les droits de douane sur 100% de ses lignes tarifaires. Les produits d'exportation indonésiens qui devraient bénéficier le plus du volet tarifaire sont le caoutchouc et ses dérivés (pneus), le café, le cacao, le bois et ses dérivés (meubles) le textile, le papier, l'électronique les filières chimie, fers et aciers ainsi que le secteur automobile (notamment les véhicules hybrides via des règles d'origine allégées).

Pour sa part, l'Indonésie pratiquera des droits à taux zéro sur 94 % des lignes tarifaires d'ici 2020 (ce qui couvrira 99 % des exportations australiennes en valeur). L'Indonésie a fait des concessions dans le domaine agricole (la moitié des exportations australiennes vers l'Indonésie) en accordant des quotas à taux réduits pour les produits suivants : bovins vivants, viande bovine et ovine congelée, céréales pour l'alimentation animale, sucre, produits laitiers, agrumes et légumes. Pour certains de ces produits, l'accord prévoit une élimination totale des quotas et des droits de douane selon des calendriers variant de 5 à 20 ans. Les biens pour lesquels l'Indonésie maintient des droits de douane sont : les produits de la mer, les fleurs, les fruits, les vins et spiritueux, certains produits chimiques, certains caoutchoucs et les véhicules motorisés. Pour l'Indonésie, l'un des objectifs de cet accord est de favoriser l'importation de matières premières australiennes pour les transformer sur son territoire grâce au coût compétitif de sa main d'œuvre et de s'intégrer dans les chaines de valeur mondiales.

L'Australie a obtenu un engagement de l'Indonésie à émettre « automatiquement » les autorisations d'importation pour la plupart des produits cités précédemment ce qui constitue une amélioration importante. En revanche, s'agissant des autres barrières non-tarifaires, les engagements des parties se limitent à un mécanisme de coopération bilatérale permettant des discussions régulières sur ce sujet et à des engagements en termes de transparence lors de la mise en place de telles mesures.

Une coopération accrue dans le domaine de la formation

L'accord inclut un « *skill package* » pour la facilitation des mouvements de professionnels entre les deux pays sous forme de stages et d'augmentation des quotas de visa vacances-travail (*work and holidays visa*) (jusqu'à 5000 par an d'ici 6 ans) et une reconnaissance mutuelle des qualifications pour les ingénieurs. L'Australie s'est également engagées à accueillir 200 stagiaires par an pour de la formation professionnelle. Au-delà du package compétences, l'accord prévoit la création de programmes de travail conjoints sur le commerce et l'investissement dont la mission sera de réaliser de l'assistance technique et de la formation. L'Indonésie s'engage en outre à accorder un traitement préférentiel à l'Australie dans le cadre de futures réformes de l'enseignement supérieur.

A la demande de l'Indonésie, l'accord prévoit une coopération économique concernant ciblant les ressources humaines : renforcement des capacités dans le domaine agricole et industriel, augmentation de la productivité via l'innovation, amélioration du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, formation des professionnels indonésiens dans le domaine de la santé mais aussi concernant les sujets de quarantaine et biosécurité et du tourisme. Toutefois, l'accord ne chiffre pas cette coopération.

Contact : jean-hippolyte.feildel@dgtresor.gouv.fr

Annexes statistiques

Prévisions de croissance pour l'ASEAN

	BAsD			FMI			Banque mondiale		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Birmanie	6,2 %	6,6 %	6,8 %	2,1 %	6,4 %	6,6 %	6,9 %	7,2 %	6,9 %
Brunei	-1,0 %	1,0 %	1,5 %	-0,2 %	4,8 %	6,6 %	-	-	-
Cambodge	7,3 %	7,0 %	6,8 %	7,3 %	6,8 %	6,7 %	7,5 %	7,0 %	6,9 %
Indonésie	5,2 %	5,2 %	5,3 %	5,2 %	5,2 %	5,2 %	5,2 %	5,2 %	5,3 %
Laos	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,7 %	6,8 %	6,5 %	6,6 %	6,7 %
Malaisie	4,7 %	4,5 %	4,7 %	4,7 %	4,7 %	4,8 %	4,7 %	4,7 %	4,6 %
Philippines	6,2 %	6,4 %	6,4 %	6,2 %	6,5 %	6,6 %	6,2 %	6,4 %	6,5 %
Singapour	3,2 %	2,6 %	2,6 %	3,2 %	2,3 %	2,4 %	-	-	-
Thaïlande	4,1 %	3,9 %	3,7 %	4,1 %	3,5 %	3,5 %	4,1 %	3,8 %	3,9 %
Vietnam	7,1 %	6,8 %	6,7 %	7,1 %	6,5 %	6,5 %	7,1 %	6,6 %	6,5 %
ASEAN	*5,1 %*	*4,9 %*	*5 %*	-	-	-	-	-	-

Sources : Banque asiatique de développement, Asian Development Outlook*, avril 2019; Banque mondiale,* Global Economic Prospects*, avril 2019; FMI,* World Economic Outlook*, avril 2019*

Croissance trimestrielle des pays de l'ASEAN (%, en glissement annuel)

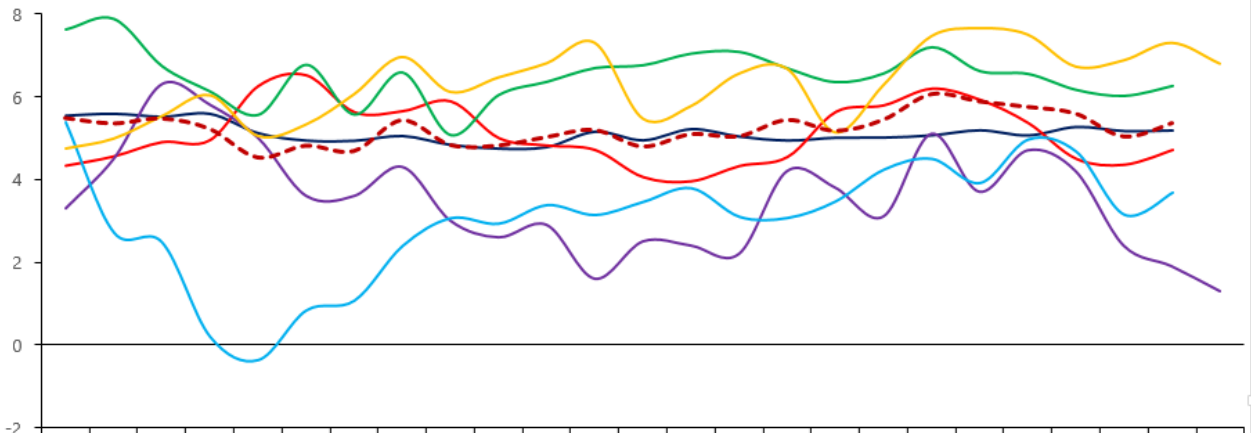

	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
	2013				2014				2015				2016				2017				2018				2019
Indonésie	5.5	5.6	5.5	5.6	5.1	4.9	4.9	5.0	4.8	4.7	4.8	5.2	4.9	5.2	5.0	4.9	5.0	5.0	5.1	5.2	5.1	5.3	5.2	5.2	
Malaisie	4.3	4.6	4.9	5.0	6.3	6.5	5.6	5.7	5.9	5.0	4.8	4.7	4.1	4.0	4.3	4.5	5.6	5.8	6.2	5.9	5.4	4.5	4.4	4.7	
Philippines	7.6	7.9	6.7	6.1	5.6	6.8	5.6	6.6	5.1	6.0	6.4	6.7	6.8	7.0	7.1	6.7	6.4	6.6	7.2	6.6	6.5	6.2	6.0	6.3	
Singapour	3.3	4.5	6.3	5.8	5.0	3.6	3.6	4.3	3.0	2.6	2.9	1.6	2.5	2.4	2.2	4.2	3.8	3.1	5.1	3.7	4.7	4.2	2.4	1.9	1.3
Thaïlande	5.4	2.7	2.5	0.2	-0.4	0.8	1.1	2.4	3.1	2.9	3.4	3.1	3.5	3.8	3.1	3.1	3.5	4.2	4.5	3.9	5.0	4.7	3.2	3.7	
Vietnam	4.8	5.0	5.5	6.0	5.1	5.3	6.1	7.0	6.1	6.5	6.8	7.3	5.5	5.8	6.6	6.7	5.2	6.3	7.5	7.7	7.5	6.7	6.9	7.3	6.8
Moyenne ASEAN-6	5.5	5.4	5.5	5.2	4.5	4.8	4.7	5.4	4.8	4.8	5.0	5.2	4.8	5.1	5.0	5.4	5.2	5.4	6.1	5.9	5.8	5.6	5.0	5.4	

Source : CEIC

Taux d'inflation (en glissement annuel)

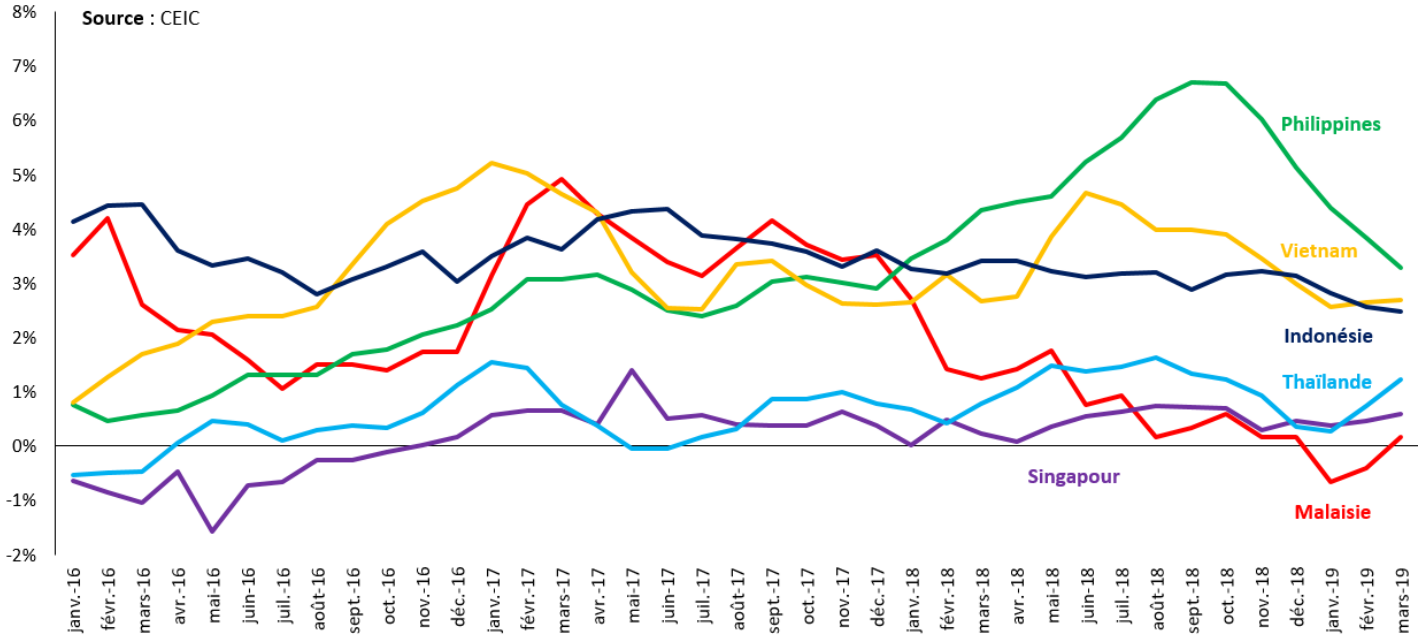

Flux de capitaux (nets, en millions USD)

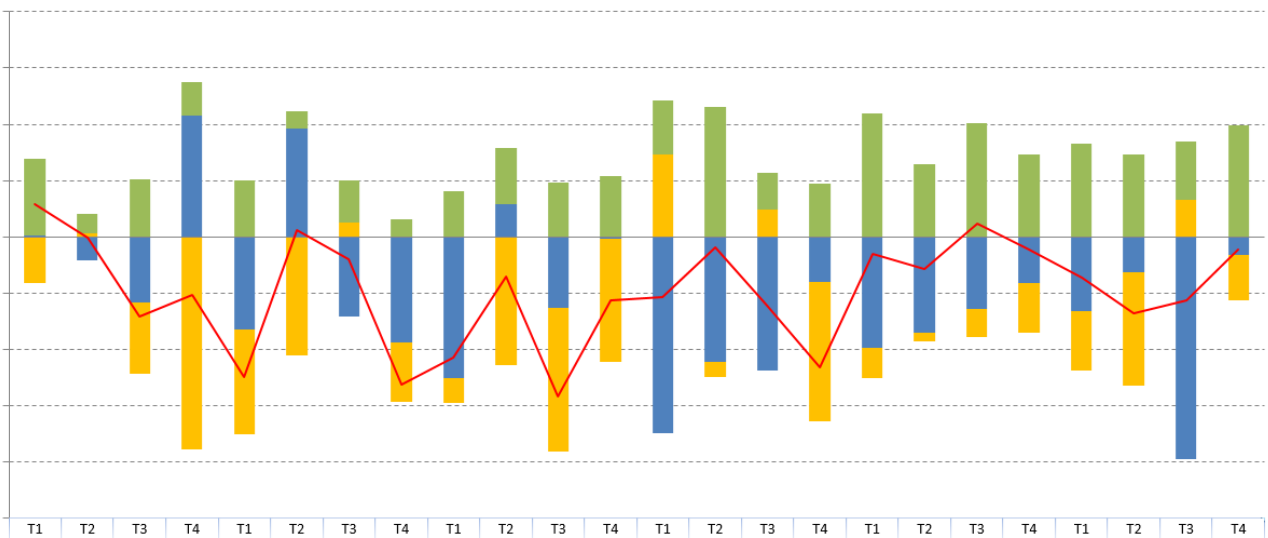

	2013				2014				2015				2016				2017				2018			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Flux d'IDE	13 616	3 382	10 188	5 981	10 111	2 965	7 500	3 066	8 098	9 904	9 714	10 811	9 633	23 092	6 620	9 529	21 961	12 820	20 184	14 723	16 641	14 624	10 400	19 781
Flux de portefeuille	-8 179	686	-12 57	-37 76	-18 50	-21 05	2 615	-10 44	-4 405	-22 73	-25 48	-21 82	14 596	-2 778	4 765	-24 65	-5 269	-1 589	-5 021	-8 762	-10 53	-20 10	6 542	-8 153
Autres flux financiers	315	-4 169	-11 69	21 453	-16 52	19 261	-14 09	-18 80	-25 17	5 847	-12 59	-321	-34 96	-22 13	-23 82	-8 102	-19 79	-17 01	-12 75	-8 243	-13 27	-6 368	-39 41	-3 140
Flux de capitaux nets	5 752	-101	-14 08	-10 33	-24 91	1 167	-3 979	-26 18	-21 47	-6 983	-28 36	-11 33	-10 74	-1 817	-12 44	-23 23	-3 103	-5 780	2 406	-2 282	-7 171	-13 49	-11 29	-2 331

Source : CEIC

Taux de change nominal contre dollar
(Base 100 en 2017)

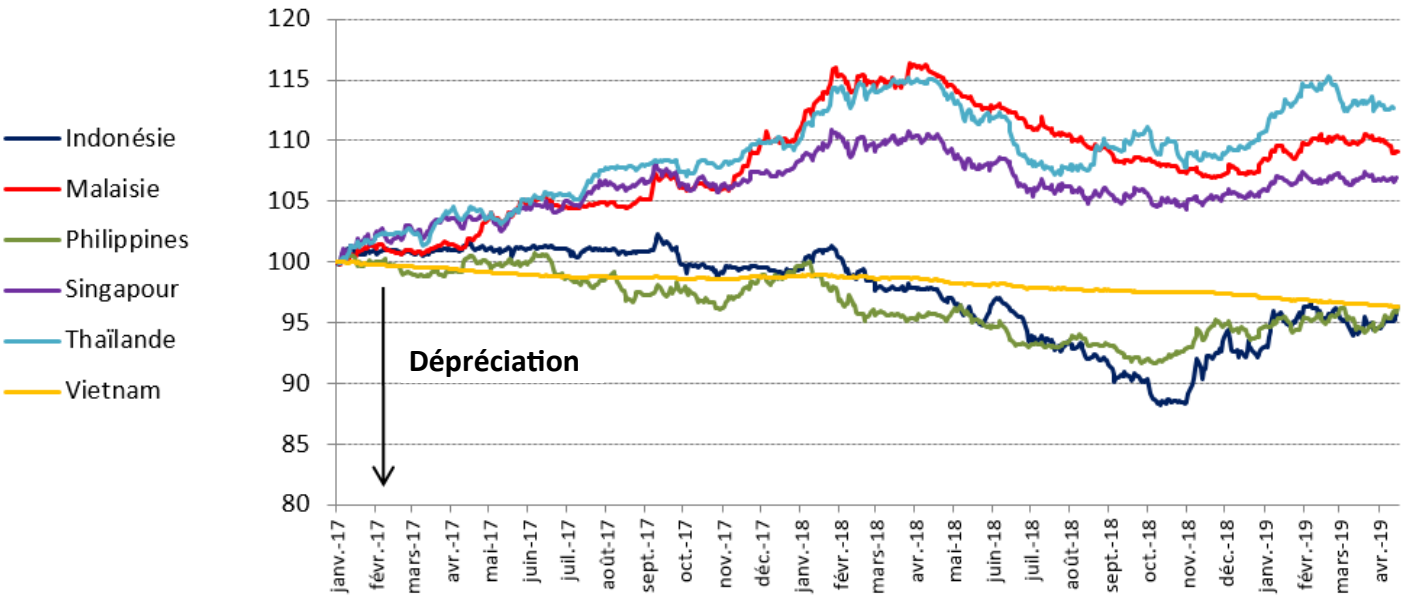

Source : CEIC

Indices boursiers
(Base 100 en 2017)

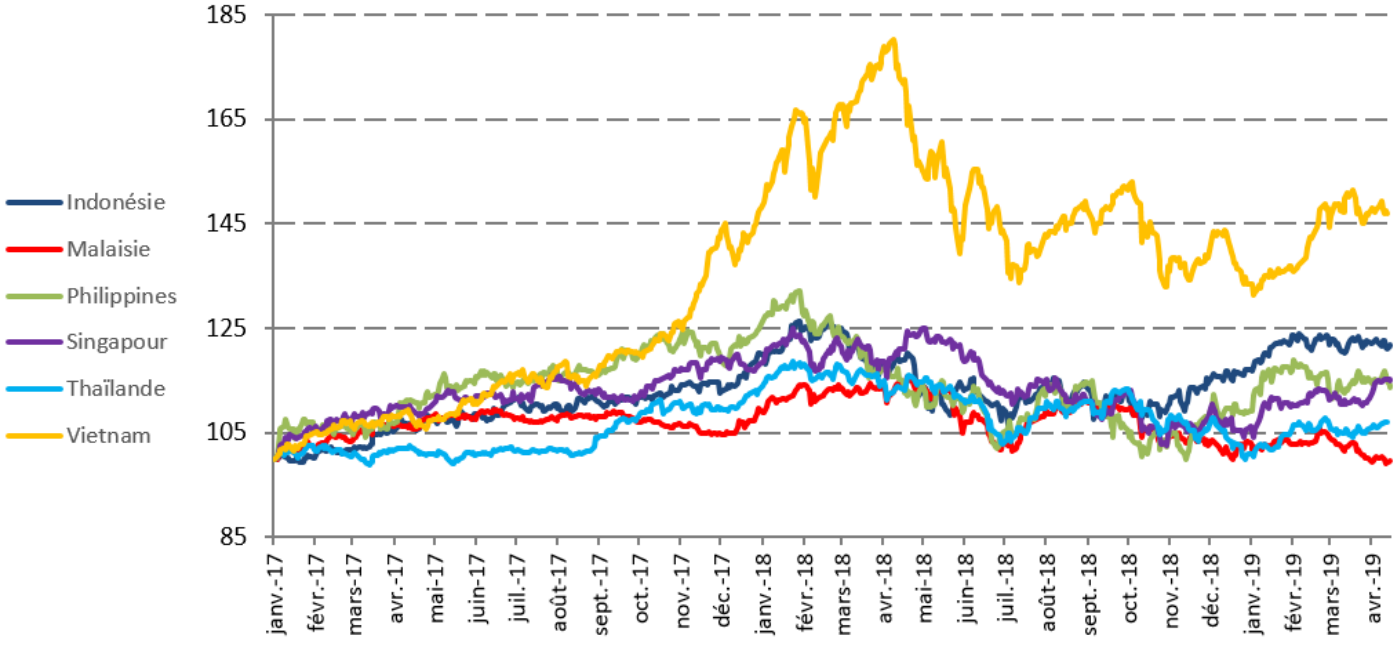

Source : CEIC

Croissance des exportations (moyenne mobile sur 3 mois en glissement annuel)

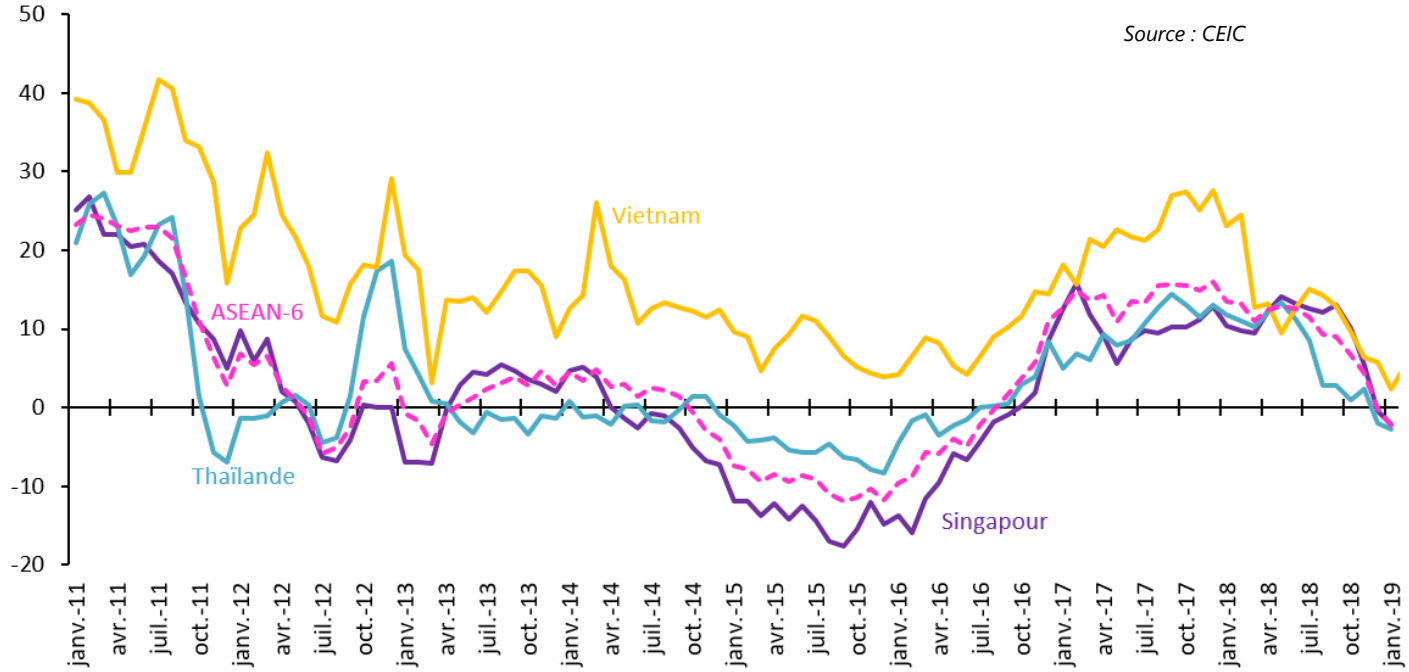

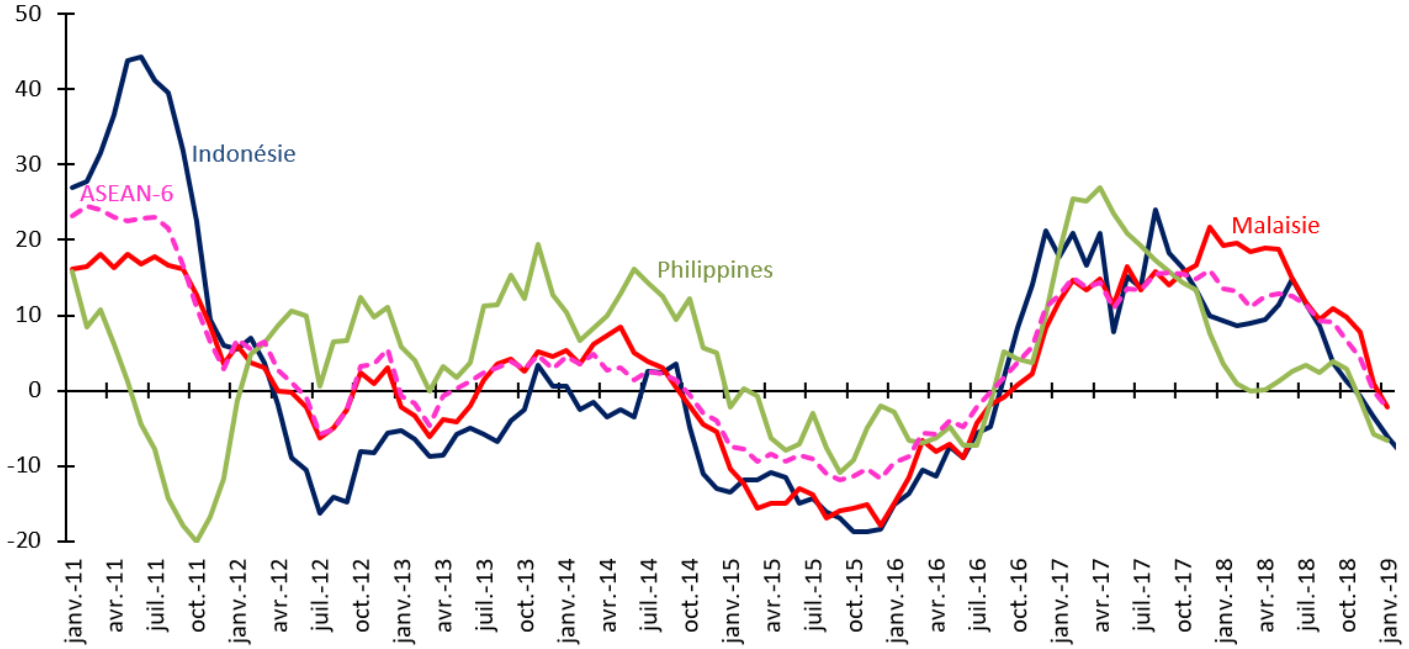

Copyright © 2019

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Singapour
(adresser les demandes à frederic.kaplan@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité
Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service économique régional de Singapour
Adresse : 101-103 Cluny Park Road, SINGAPORE 259595

Crédit photo page de garde: Sven Scheuermeier, via GoodFreePhotos.com

Rédigé par : SER de Singapour
Revu par : Frédéric Kaplan

Version du : 25/04/2019
Version originelle : 25/04/2019 (maquette)